

DECRET N°71-211 du 20 octobre 1971

autorisant la publication au Journal Officiel des accords de la Communauté Economique du Bétail et de la Viande.

LE CONSEIL PRESIDENTIEL,

- VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel ;
 - VU l'Ordonnance N°70-34/CP du 7 mai 1970, portant Charte du Conseil Présidentiel ;
 - VU l'Ordonnance N°70-39/CP/MAE du 8 juillet 1970, portant ratification de la convention du 18 mai 1970 créant une Communauté Economique du Bétail et de la Viande des Etats du Conseil de l'Entente ;
 - VU le Décret N°70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation du Gouvernement et le décret N°71-149 du 4 août 1971 qui l'a modifié ;
 - VU les accords adoptés à Cotonou les 21, 22 et 23 juillet 1971 par le Conseil des Ministres de la Communauté Economique du Bétail et de la Viande ;
- le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

Article 1er - Est autorisée la publication au Journal Officiel de l'accord de procédure générale ainsi que des accords sur :

- l'information statistique ;
- les qualités de viande ;
- les catégories de bétail ;
- les pistes de bétail ;
- la mise en oeuvre des crédits mis à la disposition de la Communauté par le Fonds d'Entraide et de Garantie des Emprunts du Conseil de l'Entente

adoptés par le Conseil des Ministres de la Communauté Economique du Bétail et de la Viande, les 21, 22 et 23 juillet 1971, à Cotonou.

Article 2 - Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 20 Octobre 1971

par le Conseil Présidentiel,



Sourou-Migan APITHY



Justin AHOMADEGBE-TOMETIN

pr le Ministre du Développement Rural
et de la Coopération absent,



Albert OUASSA

chargé de l'intérim.

Ampliatiions :

PCP 6 - MCP 4 - CS 6 - MDRJ 10
CEBV 2 - Ministères 12 - EC 2
SGG 4 - IAA-DCCT-DN-IGF-Gde Ch.5
DEP-DGAJL-Dtion Stat. 6 - JORD 1
DQIT au MAE 1.